



Consulat général des États-Unis d'Amérique

Montréal, Canada
1155, rue Saint-Alexandre
Montréal, Québec, Canada H2Z 1Z2

Instructions à l'intention des demandeurs de visa

Tout demandeur de visa doit obtenir un rendez-vous avant de se présenter à un Consulat des États-Unis au Canada.

Marche à suivre

- **Prenez rendez-vous.**
- **Complétez le formulaire DS-160 (<https://ceac.state.gov/genniv/>)** (disponible en anglais seulement) : répondez à toutes les questions. *Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.*
- **Apportez les deux reçus originaux de paiement des frais de demande de visa de la Banque Scotia:** Tous les demandeurs doivent payer ces frais pour qu'un agent consulaire puisse considérer leur demande – il ne s'agit pas de frais pour l'émission du visa. **Ces frais ne sont pas remboursables, même si le visa ne peut pas être émis, et sont sujets au changement.**
- **Apportez un passeport ou autre document de voyage valide :** De plus, apportez tout passeport antérieur, en particulier ceux qui contiendraient un visa pour les États-Unis.
- **Si vous n'avez pas été en mesure d'ajouter votre photo numérisée au formulaire DS-160, apportez une photo passeport récente à l'entrevue.**
- **Apportez les documents originaux qui appuient votre demande :**
 - **Des documents émis par Citoyenneté et Immigration Canada démontrant votre statut actuel** au Canada (carte d'immigrant reçu, permis d'études ou de travail, permis de résidence temporaire, etc.)
 - **Étudiants au Canada :** Apportez la preuve de votre fréquentation scolaire actuelle, par exemple un relevé de notes, une lettre officielle de l'école, un reçu de paiement des droits de scolarité, un reçu d'inscription, etc.
 - **Travail :** Apportez la preuve de votre travail actuel, par exemple vos cinq plus récents bordereaux de paiement ainsi qu'une lettre de votre employeur qui indique votre salaire de départ et votre date d'embauche.
- **Des documents additionnels peuvent être nécessaires, selon la situation.**
- **Délais de traitement :** Si nous sommes en mesure d'approuver votre visa, celui-ci sera habituellement émis le jour ouvrable suivant, sauf si des procédures administratives particulières sont nécessaires.